

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12+4 procurations

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi 11 juillet 2018, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2018

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC				*
6	Alain BLANCHARD		*	Joëlle ARAGON	
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE		*	Christophe MERGALET	
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT		*	Dominique FEDIEU	
14	Cédric COUTURIER				*
15	Salima MAHFOUD				*
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sandrine NICOLLEAU		*	Corinne FONTANILLE	

DELIBERATION INSTAURANT LE PERMIS DE DEMOLIR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment en son article R. 421-26 et suivants,

Vu la délibération n°2018-045 du 11 juillet 2018 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Considérant qu'en application de l'article R. 421-27 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal est habilité à instituer le permis de démolir sur une partie ou l'ensemble du territoire communal, à l'exception des cas prévus par ledit code, notamment en son article R. 421-29,

Considérant l'intérêt de la commune pour la protection du patrimoine de soumettre à autorisation préalable tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur son territoire, et ce quelle que soit la situation des terrains,

Entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, par **13 Voix POUR dont 3 procurations** (Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Thierry LARTIGUE qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Joëlle ARAGON) ; **3 ABSTENTIONS dont 1 procuration** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) :

- DECIDE** d'instaurer le permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal, à l'exception des démolitions visées dans le code de l'Urbanisme, notamment en son article R. 421-29.

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus.

Certifié conforme au registre de délibération des signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou Sous-Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

CUSSAC FORT MEDOC

Le 13 juillet 2018

M. Dominique FEDIEU

Le Maire



Acte classé**2018-048****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

AR reçu

4> **Classé** <

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-17T15-33-35.00 (MI211910568)

Identifiant unique de l'acte :

033-213301468-20180711-2018-048-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DELIBERATION INSTAURANT LE PERMIS DE

Date de décision : 11/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme
2.1.6. autresActe : 2018-048 DELIBERATION
INSTAURANT LE PERMIS DE
DEMOLIR.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 17/07/18 à 15:33

Par MORISSET Sandrine

Transmis

Date 17/07/18 à 15:33

Par MORISSET Sandrine

Accusé de réception

Date 17/07/18 à 15:42

Classé

Date 17/07/18 à 15:43

Par MORISSET Sandrine